



Fort d'Aubervilliers  
Enquête publique sur la modification apportée au PLUI Plaine Commune  
Contribution du MNLE 93 NEP - Pantin le 12 novembre 2022

La modification apportée au PLUI Plaine-Commune sur l'OAP Fort d'Aubervilliers ne répond pas aux différents jugements de février, mars et juillet 2022 de la Cour administrative d'appel de Paris qui a donné raison au Collectif de défense des jardins ouvriers dans sa lutte pour leur préservation. Les multiples contradictions et / ou incertitudes du document modificatif confirment que les attentes, besoins et compétences des habitantes sont ignorés-ées, démontrent la mise en application de choix politiques au service de la spéculation immobilière. La destruction massive de ces jardins ouvriers va à l'encontre totale d'une amélioration de l'environnement de toute la ville, de la réponse obligatoire au réchauffement climatique.

- **Une incertitude sur une partie des jardins ouvriers concernée par les galeries techniques de la gare.**

Une partie des jardins servira temporairement comme débarras de chantier ICPE au service du projet de la gare. Or, on a su construire des galeries techniques sans forcément excaver totalement, à ciel ouvert. Heureusement d'ailleurs car la métropole ne serait qu'un vaste trou béant avec des montagnes de terres en attente d'être déplacées. Cette technique doit donc être utilisée afin de préserver de tout risque de dégradation par pollution de la qualité des terres des jardins.

- **Ce zonage n'est pas compatible avec les objectifs poursuivis par le SDRIF**

Même s'il est en révision, le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) adopté par le Conseil Régional le 18 octobre 2013 est encore d'actualité et à ce titre, les préconisations qui vont dans le sens de la préservation des espaces verts, îlots de fraîcheurs doit être plus que jamais préservée.

L'un des objectifs du SDRIF est d'arriver à une surface en espaces verts de 10m<sup>2</sup> par habitant. A Aubervilliers c'est 1,42m<sup>2</sup> par habitants ! Nous sommes donc très loin de cet objectif surtout si on compare avec les 15m<sup>2</sup> recommandés par l'OMS. Les 3875,7m<sup>2</sup> en zone Nj doivent répondre à cet objectif sans préciser vraiment lequel. Ils s'ajoutent aux 8,5 ha de jardins conservés en zone naturelle dans le PLUi. Sans préciser desquels il s'agit. Mais surtout, aucun bilan global des espaces verts sur l'ensemble de la ZAC n'est clairement exprimé. Sans doute aussi parce qu'il y a une incertitude sur la possible reconstitution des jardins ouvriers du secteur Nj1 comme il est dit.

- **Une gare disproportionnée par rapport aux réels besoins**

On peut s'interroger sur la nécessité de la gare pour la ligne 15 à 100m du métro de la ligne 7. Mais au regard des plans de la phase 2, c'est une fois de plus un prétexte pour justifier un projet immobilier d'ampleur. 900 logements supplémentaires sur le secteur Gare, apparition d'une tour, apparemment dédiée à du logement, des bureaux et des commerces, sur une emprise de jardins supplémentaire. Les situations du climat, de la pollution et du mal-être des habitants sont ignorées. Arrêtons de satisfaire la boulimie des lobbies du BTP, et de la rentabilité financière au profit des 400 000 logements vides sur Paris, des plus de 4 millions de m<sup>2</sup> de bureaux inoccupés transformables en IDF, de la mutation en logements de loisirs (AIRBNB).

- **Des intermodalités qui restent à définir**

« Une étude d'intermodalité est réalisée sous maîtrise d'ouvrage Plaine Commune. Elle a pour objet de définir un projet de pôle visant à proposer un fonctionnement optimal du pôle à l'arrivée du Grand Paris Express, en termes de flux et d'usages des transports mais aussi d'espaces publics, de paysage et de liens aux quartiers alentours, et impliquant les différents partenaires présents sur le site. Un scénario d'aménagement a été validé... en février 2021. » Mais c'est en cela que la modification du PLUI est invalide, « ce scénario d'aménagement sera affiné dans le cadre de la phase 3 de l'étude d'intermodalité. Par ailleurs, un plan paysager et programmatique sera réalisé, dans une logique de mise en cohérence de cet ensemble urbain. ». Quelle sera à terme la cohérence des voies circulables, automobiles, pôles bus, intermodalité entre la gare du GPE, la station de la ligne 7, les lignes de bus, les emprises techniques nécessaires entre piscine, gare, équipements, les taxis, et bien évidemment les circulations douces et piétonnes et les espaces verts.

C'est l'intérêt général qui doit être pris en considération dans ce nouveau projet en concertation étroite avec les habitants –tes, le Collectif de défense des jardins ouvriers qui concilie nature, sport et transport pour les habitants des villes limitrophes. L'alerte au réchauffement climatique lancée dans le rapport du GIEC 2022 devrait logiquement élever les consciences des décideurs du Grand Paris Express avant qu'il ne soit trop tard. Le Fort d'Aubervilliers et ses jardins ouvriers est un espace vert d'intérêt régional à préserver et doit être pérennisé. Le MNLE sera résolument dans la lutte juste et vitale de la nouvelle bagarre juridique annoncée